



CHALLENGE MESSIEURS DE LA CORREZE 2026 PUY D'ARNAC 26 SEPTEMBRE 2026

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 03 Septembre 2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer dans le classement final, les joueurs doivent :

- Être un joueur titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

II – FORMES DE JEU

2-1) Forme de jeu :

- Patsome par équipe de 2 joueurs dont la somme des index est supérieure à 25 :
 - o 6 trous en 4 balles
 - o 6 trous en greensome
 - o 6 trous en foursome
- Départs Messieurs : repères Jaunes

2-2) Classement :

- Le Classement général des équipes participantes se fera sur les résultats bruts de chaque équipe
- Le classement final des clubs de la Corrèze se fera sur le classement des résultats brut des 3 meilleures équipes de chaque club.

2-3) Départs :

- Les départs se font en shotgun

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

- Clôture des inscriptions : La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le 22 septembre. Les inscriptions seront faites par sur le site du comité : <https://www.cdgold19.org/inscription>
- Droit d'engagement : gratuit pour les jeunes (moins de 18 ans), 15 € pour les tous les autres joueurs à régler le jour de la compétition. Les engagements sont répartis de la manière





suivante : 13 € pour le terrain, 2 € pour le comité départemental. (À régler en espèce ou chèque)

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

- Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.
- Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental.

V – REMISE DES PRIX

L'équipe gagnante d'un club de la Corrèze se verra remettre un trophée pour l'année.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant

